 **BALISES POUR QUALIFIER**

**SECTEUR 3 – BOIS - CONSTRUCTION**

**INTRODUCTION GENERALE**

1. **Rappel : Modalités d’organisation des épreuves de qualification en vue de l’obtention d’un Certificat de qualification en juin 2020**

S’assurer de la maîtrise minimale des acquis d’apprentissage par l’élève et de sa capacité à les mobiliser est une nécessité avant que celui-ci ne se lance dans la vie professionnelle.

Pour ce faire, l’organisation d’épreuves de qualification telles qu’initialement prévues dans le schéma de passation ou le dossier d’apprentissage CPU reste applicable. Cependant, vu les circonstances, **la décision du Jury de qualification se basera sur la maitrise des compétences et apprentissages essentiels (par exemple les gestes de sécurité), le « cœur » du métier.**

L’école choisit l’option 1 ou l’option 2 pour toutes ses options, ou selon l’option ou selon l’élève

1. Dans le cas où une épreuve avait été planifiée pendant la période de suspension des cours, ainsi qu’une épreuve supplémentaire d’ici la fin de l’année, l’élève ne présentera qu’une seule épreuve, qui couvrira l’ensemble des compétences essentielles qui n’ont pas encore été évaluées.
2. Dans le cas où les épreuves planifiées ne pourront être organisées, le Jury de qualification évaluera les compétences des élèves, et pour les OBG en régime CPU, les UAA requises, en observant d’autres éléments, par exemple les épreuves déjà organisées, les stages déjà réalisés, les autres éléments contenus dans le dossier d’apprentissage de l’élève, …
3. **Quelques réflexions préliminaires concernant l’évaluation et la certification**

* Tout membre d’un Jury de qualification se pose la question suivante : « Ce jeune maitrise-t-il suffisamment les compétences du profil du métier concerné pour être engagé par un employeur ? ».
  + - Hors CPU, une partie du schéma de passation a déjà été réalisée et la délibération du Jury n’impose pas la réussite de chaque épreuve.
    - En CPU, le Jury a déjà le droit, en temps normal, d’accorder le CQ à un élève qui n’aurait pas validé une UAA. D’un point de vue légal et administratif, il faudra cependant que les attestations de validation de toutes les UAA soient générées par ProEco (selon le modèle prévu par la loi) et jointes au passeport CPU de l’élève avec son CQ.
    - Pour les élèves de l’enseignement qualifiant pour lesquels le Conseil de classe et/ou le Jury de qualification ne serait pas en mesure d’attribuer le CQ fin juin en application des principes généraux exposés ci-dessus, leur dernière année d’études pourra être prolongée jusqu’au 1er décembre 2020 au plus tard.

Cette décision s’accompagnera de la mise en place d’un suivi et d’un enseignement spécifiques, adaptés et orientés sur les difficultés de l’élève uniquement pour les modules non acquis (remédiations). Au cours de cette période, dès que les conditions de certification seront réunies, le CQ et/ou le CESS pourront être délivrés, à l’initiative du Conseil de classe et/ou du Jury de qualification.

Cette dernière possibilité nous semble ne devoir être envisagée qu’**avec la plus grande prudence et en dernier recours**, pour des élèves présentant des lacunes importantes dans des compétences essentielles.

En effet, le report de la décision retardera inévitablement la suite de leur parcours (qu’il s’agisse de l’exercice d’un métier, de l’inscription dans une 7e ou dans l’enseignement supérieur). De plus, dans les circonstances actuelles, il n’est pas certain que la rentrée prochaine se fera dans des conditions normales. Enfin, il est toujours possible de compter sur des éléments extérieurs et la volonté de l’élève pour combler ses lacunes (remise à niveau pendant les vacances ou dans la première quinzaine de septembre, stage en entreprise pendant les vacances, complément de formation assuré par l’entreprise qui l’aura embauché).

1. **Quelques réflexions préliminaires concernant la notion d’apprentissages essentiels**

* Il y a des principes communs et des réalités différentes, selon les secteurs et selon les métiers.
* Beaucoup d’enseignants mettent un point d’honneur à parcourir l’intégralité du profil, et estiment dès lors que tout doit être vu et évalué jusqu’au dernier carat. Cette préoccupation, qui les honore, doit être relativisée en ces temps difficiles. Déjà en temps normal, il n’est ni nécessaire ni possible d’évaluer tout ce qui a été vu au cours. A fortiori en cas de force majeure, il faudra faire le deuil de certaines notions et de certaines évaluations. Quelques considérations pour aider à relativiser et à rassurer :

.

* Il y a des compétences moins importantes que d’autres.
* Certaines peuvent être acquises plus tard (stages pendant les vacances, chez l’employeur en début de contrat).
* La crise Covid-19 ayant frappé tout le système d’enseignement et de formation, tous les employeurs se trouveront face à une main d’œuvre arrivant sur le marché de l’emploi avec quelques lacunes de formation. Notamment (mais pas seulement) dans les secteurs où la pénurie est déjà une réalité, il faudra donc que les employeurs fassent eux aussi preuve d’inventivité et de bonne volonté.
* La connaissance des notions de sécurité spécifiques au métier doit rester incontournable.

1. **Quelques références utiles**

* [Circulaire 7560](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207560%20(7813_20200430_203403).pdf) consacrée spécifiquement à l’évaluation et la certification dans l’enseignement qualifiant
* « [Evaluer, délibérer et certifier en juin 2020](http://webservices.segec.be/gestdoc/Topix/web/app.php/download/19300)», note de la FESeC
* Outil « Aide à la prise de décision » pour Conseil de classe et Jury de qualification (voir annexe)
* « Pour une délibération réussie (spéciale Covid-19) » (le lien sera prochainement communiqué)

**INTRODUCTION SPECIFIQUE**

Pour aborder cette fin d’année au niveau des activités des élèves à l’école et au domicile, il est indispensable de prendre en compte le parcours de l’élève avant la suspension des cours. Les prochaines semaines seront mises à profit pour l’aider à récupérer un retard éventuel. Le dispositif pourra, suivant l’équipement dont dispose l’élève, être organisé en présentiel et/ou à distance.

Quand c’est envisageable, il est intéressant de cibler des apprentissages qui permettront à l’élève d’entrer dans le monde du travail avec les meilleures chances d’intégration. Ceux-ci s’inscriront donc dans une démarche de consolidation ou de dépassement. Concernant ces apprentissages en présentiel et/ou à distance, il faut garder à l’esprit qu’ils ne pourront pas faire l’objet d’une évaluation certificative !

Les équipes pédagogiques, en fonction des apprentissages déjà menés au cours de la formation et au regard de la planification, sont seules à même de déterminer les apprentissages essentiels encore à programmer sur les 6 semaines restantes, en tenant compte du contexte particulier et des réflexions reprises ci-dessus.

Ci-dessous, un tableau reprend les options de notre secteur et les compétences essentielles concernées. Pour un grand nombre de ces options, certaines compétences ont été grisées, soit parce qu’elles ne constituent pas le « cœur » du métier, soit parce qu’elles ont déjà été travaillées précédemment. Pour d’autres options, il faudra en équipe, préciser le niveau à atteindre, la difficulté des situations à laquelle seront confrontés les élèves.

En septembre 2020 les classes de 6e de plusieurs options de l’enseignement professionnel de notre secteur basculeront vers les nouveaux programmes organisés selon les modalités de la certification par unités (actuellement les 4e et 5e années en CPU) et établis sur base des « profils métiers » rédigés par les secteurs professionnels. Dans la majorité des options, les changements apportés aux programmes ne sont pas de nature à modifier substantiellement le métier.

En revanche, le programme de l’option « Menuisier/Menuisière d’intérieur et d’extérieur » (appellation nouvelle du « Menuisier/Menuisière ») présente plusieurs aspects métier peu ou pas travaillés dans l’ancien programme, il sera donc problématique d’y intégrer les élèves qui seraient en échec cette fin d’année scolaire. ([Voir note BI d’avril 2020](http://admin.segec.be/Documents_BI/3320.pdf)).

**LES « ESSENTIELS DES METIERS »**

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteur Bois-Construction** | |
| Compétences essentielles | |
| Dans l’enseignement professionnel | |
| Sont concernées les 6e années des options suivantes (CCPQ) | |
| * Ébéniste | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Exprimer ses idées par un croquis ; * Dessiner le plan de l’ouvrage et organiser le travail ; * Mettre en œuvre, réaliser et monter l’ouvrage ; * Assurer les finitions ; * Respecter les règles de sécurité et d’hygiène individuelles et collectives. |
| * Menuisier/Menuisière | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Concevoir les ouvrages et établir le coût des matières premières ; * Construire et/ou fabriquer des ouvrages ; * Poser les ouvrages sur chantier ; * Réparer des ouvrages/Identifier un fonctionnement défectueux et le solutionner ; * Facturer les travaux. * Respecter les règles de sécurité et d’hygiène individuelles et collectives. |
| * Conducteur d’engins de chantier | * S'intégrer à la vie professionnelle ; * Reconnaître le chantier et y organiser le travail ; * Amener la machine sur place ; * Mettre en poste la machine ; * Exécuter des travaux préparatoires au chantier ; * Exécuter des travaux de terrassement ; * Mettre sous profil ; * Assurer le transport des matériaux sur chantier ; * Lever et poser des éléments de canalisation, de blindage et de voirie ; * Entretenir l'engin périodiquement ; * Veiller à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de l'environnement. |
| * Tailleur de pierre-marbrier/Tailleuse de pierre-marbrière | * S’intégrer dans la vie professionnelle. * Installer ou participer à l’installation des zones de travail temporaires ou définitives ; * Préparer des dossiers techniques ; * Exécuter des travaux de taille de la pierre et de marbrerie ; * Poser des éléments plats en pierre et/ou en marbre ; * Exécuter des travaux de réparation, de conservation et de restauration. * Assurer la qualité de l’ouvrage ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en construction-gros œuvre | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Participer à l’installation du chantier et au terrassement ; * Réaliser des égouttages et réseaux d’évacuation ; * Exécuter des fondations superficielles ; * Coffrer, ferrailler, bétonner tous les éléments courants en béton armé ou non armé d’une construction de type « maison unifamiliale » ; * Maçonner tous types de murs (pleins, creux, mixtes) d’une construction de type « maison unifamiliale » ; * Poser des éléments préfabriqués ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Monteur/Monteuse en sanitaire et chauffage | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Analyser le travail - organiser son chantier - exécuter les travaux préparatoires ; * Monter l’installation de chauffage central ; * Monter l’installation sanitaire ; * Monter l’installation gazière. * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Tapissier-Garnisseur/Tapissière-Garnisseuse | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Recevoir une commande * Réaliser des croquis, des esquisses, des perspectives * Résoudre les problèmes relatifs aux couleurs * Appliquer des techniques d'habillage et de voilage * Restaurer un siège * Garnir un siège * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Plafonneur/Plafonneuse | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * A partir d’un dossier technique et/ou d’une visite du chantier, analyser un ouvrage et préparer l’organisation de son exécution ; * Mettre en œuvre manuellement des enduits décoratifs ou non sur murs intérieurs, plafonds et murs extérieurs ; * Monter des cloisons et des plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique ; * Monter des cloisons en blocs de plâtre ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Carreleur/Carreleuse | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Analyser un ouvrage et préparer l’organisation de son exécution ; * Réaliser des travaux courants de carrelage pour sols en pose scellée ; * Réaliser des travaux courants de carrelage pour sols et murs en pose collée ; * Réaliser des travaux courants de carrelage pour sols sur chape fraîche ; * Réaliser des travaux spéciaux (escaliers, terrasses, plinthes) ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Peintre | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Effectuer des devis et des métrés, gérer ses travaux ; * Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet ; * Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol ; * Poser des revêtements muraux ; * Exécuter des simples travaux de décoration ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| Est concernée la 6e année de l’option en CPU suivante | |
| * Couvreur-étancheur/Couvreuse étancheuse | Le dispositif CPU inclut la possibilité d’un moment complémentaire en vue de palier à d’éventuelles difficultés rencontrées tout au long de la formation.  Dans ce métier, parmi toutes les UAA, une attention toute particulière sera portée sur :   * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Installer et sécuriser le chantier ; * Installer et utiliser les protections périphériques, les équipements pour le travail en hauteur, les équipements spécifiques (monte-matériaux, plateforme élévatrice) ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| Sont concernées les 7e années qualifiantes des options suivantes (CCPQ) | |
| * Cuisiniste | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Concevoir l’agencement d’une cuisine équipée ; * Fabriquer en atelier les éléments d’agencement ; * Installer l’ensemble des éléments ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Menuisier/Menuisière en PVC et Alu | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Fabriquer des ouvrages de menuiserie en aluminium ; * Fabriquer des ouvrages de menuiserie en matériaux de synthèse ; * Poser les éléments de menuiserie ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Restaurateur-garnisseur/Restauratrice-garnisseuse de sièges | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Concevoir, établir le devis-métré et réaliser le garnissage d’un siège fonctionnel. * Concevoir, établir le devis-métré et réaliser des travaux de restauration d’usage. * Fabriquer un siège, à partir d’un plan simple ou d’un modelé simple et établir le devis-métré. * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Ouvrier/Ouvrière en rénovation, restauration et conservation du bâtiment | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Rénover, restaurer et conserver des structures en maçonnerie et des éléments en pierre naturelle taillée ; * Réaliser des transformations ; * Ravaler des façades et des murs intérieurs ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Installateur/Installatrice en sanitaire | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Réaliser l’étude d’une installation sanitaire (maison unifamiliale) ; * Réaliser les raccordements d’équipements d’une installation sanitaire ; * Mettre en service l’installation et contrôler son fonctionnement ; * Assurer l’entretien et la maintenance d’une installation sanitaire ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Installateur/Installatrice en chauffage central | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Réaliser l’étude d’une installation de chauffage (maison unifamiliale) ; * Réaliser les raccordements d’équipements d’une installation de chauffage ; * Mettre en service l’installation et contrôler son fonctionnement ; * Assurer l’entretien et la maintenance d’une installation sanitaire ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Couvreur-étancheur/Couvreuse-étancheuse en CPU | Le dispositif CPU inclut la possibilité d’un moment complémentaire en vue de palier à d’éventuelles difficultés rencontrées tout au long de la formation.  Dans ce métier, parmi toutes les UAA, une attention toute particulière sera portée sur :   * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Installer et sécuriser le chantier ; * Installer et utiliser les protections périphériques, les équipements pour le travail en hauteur, les équipements spécifiques (monte-matériaux, plateforme élévatrice) ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Charpentier/Charpentière en CPU | Le dispositif CPU inclut la possibilité d’un moment complémentaire en vue de palier à d’éventuelles difficultés rencontrées tout au long de la formation.  Dans ce métier, parmi toutes les UAA, une attention toute particulière sera portée sur :   * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Réaliser un cadre avec assemblages de base sans profilage ; * Usiner sur machine à commande numérique ; * Réaliser une charpente à deux versants avec ferme traditionnelle ; * Réaliser des raccords de versants (noue, arêtier) ; * Transformer/réparer une charpente ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Constructeur-Monteur/Constructrice-Monteuse en bâtiment structure bois en CPU | Le dispositif CPU inclut la possibilité d’un moment complémentaire en vue de palier à d’éventuelles difficultés rencontrées tout au long de la formation.  Dans ce métier, parmi toutes les UAA, une attention toute particulière sera portée sur :   * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Réaliser un cadre avec assemblages de base sans profilage. * Usiner sur machine à commande numérique. * Fabriquer une structure bois (ossature, paroi). * Mettre en œuvre les éléments structurels sur chantier. * Placer des parements extérieurs menuisés. * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| Dans l’enseignement technique de qualification | |
| Sont concernées les 6e années des options suivantes (CCPQ) | |
| * Technicien/Technicienne des industries du bois | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Analyser un projet et sa faisabilité́ ; * établir un cout de production ; * Choisir les matériels et matériaux appropries ; * Organiser l’unité de production ; * Contrôler la qualité́ des produits aux différents stades ; * Assurer le suivi de la production ; * Participer au suivi administratif et commercial ; * Veiller aux bonnes relations au sein du personnel. * Appliquer les règles de prévention des accidents de travail, d’hygiène, d’ergonomie et de protection de l’environnement ; |
| * Technicien/Technicienne en construction et travaux publics | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Analyser les plans d'ensemble et de détails et établir des croquis d'exécution, * Lire et comprendre les cahiers de charges, rédiger un mètré et participer à l'établissement d'un devis, organiser et installer un chantier, * Procéder à l'implantation et au traçage d'ouvrages sans empiéter sur les prérogatives du géomètre, * Veiller à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de sécurité, * Contrôler l'avancement des travaux, établir des rapports journaliers, des compte-rendu, des procès-verbaux de réunion, tenir le journal des travaux ... * Calculer des éléments de structure simples. * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Dessinateur/Dessinatrice en construction | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * effectuer des relevés sur chantier et/ou de chantier ; * Établir les plans d'avant-projet, les plans d'ensemble et de détail du bâtiment à partir des croquis de l'architecte et des notes de calcul des ingénieurs ; * Établir des plans d'équipements du bâtiment : électricité́, sanitaire, chauffage, ventilation ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Technicien/Technicienne en équipement thermiques | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Concevoir une installation de chauffage domestique / industrielle. * Appliquer la législation et les règlements en matière de protection et prévention au travail, et protection de l’environnement. * Communiquer, gérer les relations avec la clientèle et assurer la gestion administrative. * Coordonner l’implantation, assurer le suivi d’installation, contrôler la conformité. * Effectuer la mise en service d’une installation de chauffage. * Assurer l’entretien et la maintenance du générateur de chauffage. * Installer un groupe autonome de climatisation / de ventilation. * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| Sont concernées les 7e années des options suivantes (CCPQ) | |
| * Technicien/Technicienne des constructions en bois | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Réaliser l’étude technique d’une maison unifamiliale en bois ; * Gérer la fabrication en atelier ; * Gérer le montage sur le chantier ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Dessinateur/Dessinatrice DAO en construction | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * Dresser les plans d’exécution en 2D en partant d’un dossier, de relevés et/ou de modèles 3D ; * Réaliser et/ou modifier les plans de détails, les dessins d’ensemble et le dossier technique d’un projet ; * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |
| * Technicien/Technicienne en encadrement de chantier | * S’intégrer dans la vie professionnelle ; * A partir d’un dossier d’adjudication, établir et/ou vérifier tous les documents nécessaires à la préparation et à l’organisation du chantier * A partir du dossier d’exécution, organiser le suivi administratif et technique du chantier et assurer son encadrement * Respecter les prescriptions de sécurité, d’hygiène d’ergonomie et de protection de l’environnement. |

Nous nous tenons à disposition pour plus d’informations :

Paul Baudour [paul.baudour@segec.be](mailto:paul.baudour@segec.be) conseiller au soutien et à l’accompagnement.

Pascal Cornez [pascal.cornez@segec.be](mailto:pascal.cornez@segec.be) conseiller au soutien et à l’accompagnement.

Manuel Guéry [manuel.guéry@segec.be](mailto:manuel.guéry@segec.be) conseiller au soutien et à l’accompagnement.

Michel Gerard [michel.gerard@segec.be](mailto:michel.gerard@segec.be) conseiller au soutien et à l’accompagnement et responsable du secteur.

**ANNEXE**

**Outil « Aide à la prise de décision » pour Conseil de classe et Jury de délibération**

**Pour les options organisées selon les modalités de la CPU, les Dossiers d’apprentissage et Rapport de compétences sont les outils adéquats pour cette prise de décision**

**Nom de l’élève :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objets de discussion** | **Constats** | **Décisions /Remarques** |
| **Epreuves de qualification**   * Les épreuves sont réussies * Une ou plusieurs épreuves n’ont pas été réussies * Une ou plusieurs épreuves n’ont pas été présentées * ... |  |  |
| **Stages en entreprise (obligatoires soumis à une base légale spécifique ou autres (RGE))**   * Les stages sont prestés entièrement * Les stages sont partiellement réalisés * Les stages n’ont pas été effectués * … |  |  |
| **Alternance : en conformité avec la circulaire 7560**   * Prestation des heures en entreprise * Prestation des périodes en école |  |  |
| **Autres éléments d’observation**   * Travail journalier * Evaluations formatives * Maitrise des apprentissages * Implication dans les apprentissages (motivation, présence/absence, …) * Participation au travail collaboratif (investissement dans sa classe et dans l’école) * PIA (enseignement spécialisé) * ... |  |  |
| **Communication à l’élève et aux parents/responsables légaux des modalités :**   * D’évaluation * De délibération * De certification * De remédiation * De conseils d’orientation * ... |  |  |

**Décision finale :**

**Quelques exemples en fonction du contexte d’enseignement :**

|  |  |
| --- | --- |
| AOA | * Le passage est autorisé dans l’année suivante sans remarque particulière * L’élève est autorisé à poursuivre sa formation dans l’année supérieure. Cependant les épreuves non validées devront faire l’objet de remédiation et d’évaluation * Le travail d’orientation se poursuivra à partir de septembre prochain (voir document 4e année CPU) * ... |
| AOB | * Le passage est possible, cependant le Conseil de classe émet une restriction sur la forme * Le passage est possible, cependant le Conseil de classe émet une restriction sur l’option * ... |
| AOC | * Le passage vers l’année supérieure n’est pas autorisé car le Conseil de classe estime que l’élève ne possède pas les acquis indispensables à la poursuite de son cursus * ... |
| ARéo | * L’élève recommence sa 4e dans une autre option (voir circulaire 7560) |
| C2D | * Elaboration du programme de soutien spécifique aux apprentissages (PSSA) |
| C3D | * Elaboration du programme d’apprentissages complémentaires individuel (PACI) |
| CQ | * L’élève a obtenu sa qualification * L’élève n’a pas obtenu sa qualification * ... |